

La MRC des Laurentides se positionne quant au renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 23 septembre 2019 – Après le départ d'une MRC membre de la RIDR, la MRC des Laurentides s'est positionnée, le 19 septembre dernier lors de son conseil des maires, quant à son intention de rester membre après la fin de la présente entente prévue le 10 avril 2020.

Après plusieurs mois d'analyse de différents scénarios financiers et de négociation entre les membres actuels, les élus de la MRC des Laurentides ont évalué que la décision du maintien des opérations et de rester membre de la RIDR est la meilleure option pour ses citoyens et l'environnement.

« *La gestion de l'environnement évolue rapidement et il a été jugé judicieux de rester membre pour avoir un meilleur contrôle sur la disposition des matières résiduelles et des coûts à long terme* » a affirmé le préfet de la MRC des Laurentides, M. Marc L'Heureux.

Vers une nouvelle entente

Avec le départ de la MRC des Pays-d'en-Haut, plus de 80 % des déchets enfouis à la RIDR proviendront de la MRC des Laurentides. C'est avec cette dernière considération que les élus souhaitent travailler avec les membres restants pour une nouvelle entente optimisée et modernisée pour les années à venir.

De plus, M. Marc L'Heureux ajoute qu'il y avait un fort consensus auprès des 20 élus de la MRC et qu'il était préférable de regarder vers le futur afin de travailler avec le conseil d'administration de la RIDR pour définir le rôle qui sera octroyé à la RIDR dans le cadre de cette nouvelle entente.

- 30 -

Source :

Gabrielle Dagenais
Communications
819 425-5555 / 819 326-0666 poste 1048
gdagenais@mrclaurentides.qc.ca

Information :

Nancy Pelletier
Directrice générale
819 425-5555 / 819 326-0666 poste 1002
npelletier@mrclaurentides.qc.ca